



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des territoires  
et de la mer des Alpes-Maritimes

Service eau, agriculture, forêt, espaces naturels

Affaire suivie par : Patrice FAUCHIER

☎ : 04 93 72 72 26

✉ : patrice.fauchier@alpes-maritimes.gouv.fr

Nice, le

**20 AOUT 2018**

Objet : demande d'autorisation environnementale unique pour l'extension de l'installation de stockage de déchets inertes non dangereux (I.S.D.I.N.D.) de la Mescla

Monsieur,

Par courrier reçu le 24 juillet 2018, vous avez adressé au préfet des Alpes-Maritimes un dossier de demande d'I.S.D.N.D relatif au projet d'extension du site de la Mescla.

Le préfet des Alpes-Maritime-Maritimes ayant confié la coordination de l'instruction de cette demande à la direction départementale des territoires et de la mer en application de l'article R 181-3 du code de l'environnement, votre interlocuteur unique sera monsieur Patrice FAUCHIER dont les coordonnées figurent en en-tête.

En application des articles R 181-13 et R 181-16, le présent courrier vaut accusé réception de votre dossier de demande à la date du 24 juillet 2018. Cet accusé n'emporte pas la complétude du dossier. Des compléments pourront vous être réclamés au cours de l'instruction, en interrompant le délai jusqu'à la réception de la totalité des éléments nécessaires.

**Monsieur Yves BERMONT**

**Président**

**Société malaussénoise de valorisation (M.D.V.)**

**RD 6202 – La Mescla**

**06 710 Malaussène**

Enfin, s'agissant des délais, en application de l'article R 181-17 du code de l'environnement, la phase d'examen de votre demande, d'une durée de 4 mois, commence à la date du 24 juillet 2018. J'appelle votre attention sur le fait que ce délai pourra être prolongé, pour une durée d'au plus 4 mois, si l'instruction en fait apparaître la nécessité. Les motifs de prolongation vous seront alors précisés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le directeur départemental des  
territoires et de la mer**

Le Directeur Départemental Adjoint  
des Territoires et de la Mer

Jean-Pierre GORON